

**REUNION EXCEPTIONNELLE
DU 02 NOVEMBRE 2004
A 20H00**

**SUITE À LA MORT DE L'OURSE CANNELLE
À URDOS LE 1^{ER} NOVEMBRE 2004**

Étaient présents :

Président : Jean LASSALLE

Animateur Consultant : Henry OLLAGNON

COLLEGE DES ELUS

Représentants des communes :

- François BAYE
- Bernard BOURGUINAT
- Jacques COURATTE-ARNAUDE
- Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET
- Marcel LASCURETTES
- Jacques MARQUEZE, Yvon CASANAVE
- Augustin MEDEVIELLE
- Pierre MOULIA
- Patrick MOUSQUES
- Jean-Jacques RIGAL
- René ROSE

Conseil Général :

- Pierre CASABONNE
- Jean-Pierre DOMECCQ

Conseil Régional :

- François MAÏTIA

COLLEGE DES VALLEENS

Bergers :

- Valérie CASABONNE-ANGLA
- Jean-Louis LABORDE-BOY
- Monique LAHITETTE
- Joseph PAROIX

Union des Transhumants Gros Bétail :

- Jean-Bernard CAMBILHOU

Partenaires forestiers :

- André LABARTHE, Président de l'Association des Communes Forestières des Pyrénées-Atlantiques
- Marc GOHIER, exploitant forestier, Syndicat des exploitants forestiers et scieurs des Pyrénées-Atlantiques

Fédération départementale des Chasseurs :

- Bernard PLACE, Président
- Fernand ESTEREZ
- Christian PEBOSCQ
- Benoît SOULAT

Associations de Protection de la Nature :

- Gérard CAUSSIMONT, FIEP
- Jérôme OUILHON, FIEP
- Jean LAUZET, SEPANSO

Chambres Consulaires :

- Jean-Marc PRIM, Chambre d'Agriculture

Association des Accompagnateurs en Montagne :

- Philippe GALARZA

Représentants du domaine du tourisme :

- Monica AGEST, Présidente de l'Office du Tourisme de la Vallée d'Aspe

Représentants des domaines de l'Eau et de la Pêche :

- Louis PEDEBIDOU, Président « *La Gaule Aspoise* »
- Michel KILMAN, EDF à Asasp

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Administration d'Etat et Établissements Publics :

- Claude GOBIN, Sous-Préfet d'Oloron-Sainte-Marie
- Gilles KOHLER, DSV
- Xavier HORGASSAN, ONCFS
- Jean-Jacques CAMARRA, ONCFS
- Claude BAILLY, DDAF
- Loïc MATRINGE, DIREN Aquitaine

Services du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques :

- Nicolas WATTEAU

Parc National des Pyrénées :

- Rouchdy KBAIER

Centre Départemental de l'Élevage Ovin :

- Claude SOULAS
- Christophe CAMBOU

Personnes ressources :

- Pierre DABAN, retraité DATAR Grand Sud-Ouest
- Jean-Claude OLLAGNIER, ancien Directeur du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

Chargé de mission pour l'évaluation partagée de la population d'ours :

- Sylvano MARIAN

ÉQUIPE DE GESTION

- Didier HERVE, Directeur
- Jean-Yves ARRIBE,
- Pascale CLOS-COT,
- Élisabeth JOANTAUZY,
- Virginie JUAN.

53 personnes.

Le Président ouvre la séance. Il accueille les participants et les remercie d'être si nombreux à cette réunion organisée à la hâte, puisque la convocation n'a été adressée qu'à 11h00 du matin ce même jour. Il excuse Hugues AYPHASSORHO, Directeur régional de l'Environnement, qui a exprimé son regret de ne pouvoir être présent.

Le Président expose qu'une ourse a été tuée dans des circonstances accidentelles par un chasseur à Urdos le 1^{er} novembre 2004. Il sait que les membres de l'Institution, qui réalisent un suivi attentif de la population d'ours connaissent les conséquences dramatiques de cet événement, d'autant que cette femelle était suitée et que l'ourson se retrouve seul. Il ajoute que le choc de cette nouvelle dépasse largement le cadre des vallées, de l'Institution, du département et du pays tout entier, à en croire les témoignages reçus depuis.

Il explique qu'il lui a semblé nécessaire de réunir ce soir tous les membres de l'Institution, comme le fait une famille lorsqu'un drame survient ; pour y faire face. Il ajoute qu'il faut tenir compte de l'enquête judiciaire qui vient de s'ouvrir concernant cet événement et qui durera le temps qu'il faudra. Il rappelle que cet aspect judiciaire échappe à la maîtrise de l'Institution mais que l'IPHB a un rôle à jouer dans cette affaire notamment en apportant sa vision de l'homme et de ses relations avec le territoire et avec l'ours. Il rappelle que l'IPHB est signataire de la Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises et de Protection de l'Ours avec l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques qui engage l'honneur de tous les membres de l'Institution.

Le Président rapporte qu'il a été invité par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques à une réunion qui s'est tenue à la préfecture ce même jour à 16h30. Etaient également conviés : François BAYE, 1^{er} Vice-Président de l'IPHB, Jacques MARQUEZE, Maire d'Urdos, René ROSE, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe, Bernard PLACE, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, Didier HERVE, Directeur de l'IPHB, des fonctionnaires des établissements publics de l'Etat chargés du suivi de l'opération, des représentants de la gendarmerie nationale, les représentants des associations de protection de la nature ainsi que Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron Sainte-Marie. Il rapporte que cette rencontre s'est déroulée dans un climat d'écoute et d'attention.

Il propose, tout d'abord, que le Directeur de l'Institution présente l'historique du suivi de la femelle suitée au cours des derniers jours qui ont précédé sa mort. Il ajoute qu'il ouvrira ensuite les discussions sur la façon dont chacun a réagi pour que le deuil puisse être fait et afin d'envisager les mesures qu'il convient de prendre. Il termine en précisant qu'il a souhaité que cette réunion se déroule à huis clos.

Le Président exprime son admiration, sa fierté, pour le courage de Bernard PLACE, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, qui s'est exprimé juste après les faits dans un contexte extrêmement difficile. En effet, il rapporte que toutes les réactions manifestées ce jour étaient très dures, mais il prévient que celles qui vont s'exprimer dans les heures qui viennent seront sûrement beaucoup plus. Il est convaincu que certains diront que l'IPHB n'est pas capable de gérer le dossier de l'ours et qu'il faut le lui retirer. Il pense également que d'autres protesteront que s'il n'y avait plus eu d'ours sur ce territoire, les chasseurs ne seraient pas dans la situation très difficile qu'est la leur aujourd'hui. Il déclare qu'il faudra composer avec tout cela.

Il demande au Directeur de présenter l'historique du suivi de la femelle suitée.

Le Directeur explique que l'existence de l'ourson a été découverte à la fin du mois d'août 2004. Sans tarder, la mise en place de la procédure appliquée pour les naissances de 1995, 1998, et 2000 a été remise en application. Il s'agit d'un circuit d'informations permettant au Réseau Ours Brun (ROB) d'informer l'IPHB, qui en avise aussitôt les chasseurs des communes concernées, des secteurs de présence de la femelle suitée afin que des mesures préventives soient instaurées. Il ajoute que cette procédure a parfaitement bien fonctionné, surtout fin septembre/début octobre où les chasseurs ont volontairement adapté les activités de chasse à la situation sur les communes d'Etsaut et d'Urdos, les week-ends des 02 et 09 octobre. De plus, les chasseurs ont même volontairement suspendu la chasse sur la commune d'Etsaut le 13 octobre. Il rapporte également que lors de la réunion du Groupe Préparatoire du 12 octobre, Fernand ESTEREZ a témoigné de la plus ou moins grande facilité de convaincre les chasseurs. Il expose que depuis la fin du mois d'août, il fait un point complet sur la situation avec Jean-Jacques CAMARRA tous les mardis et vendredis soirs afin d'adapter les mesures au comportement des animaux. Il ajoute que la présence régulière et permanente des membres du ROB sur le terrain n'a pas toujours été comprise. Il rajoute que le samedi matin de ce week-end, Gérard CAUSSIMONT, membre du ROB, a repéré des indices de présence de la femelle suitée sur le secteur du Bendous. Le Directeur de l'IPHB annonce qu'il en a été avisé le dimanche vers 13h00 par l'intermédiaire du coordinateur du ROB, Jean-Jacques CAMARRA. Il a aussitôt joint Fernand ESTEREZ pour lui donner ces informations en laissant un message sur son téléphone portable. Puis, autour de 20h00, Fernand ESTEREZ l'a rappelé et lui a demandé de prévenir directement les Présidents des sociétés de chasse d'Urdos et Etsaut. Il a donc laissé un message au Président CASADEPATS d'Etsaut et a réussi à joindre le Président Bernard CLAVERIE d'Urdos qu'il a prévenu de la localisation des indices de présence de la femelle suitée trouvés le samedi matin.

Fernand ESTEREZ confirme les propos du le Directeur et précise qu'il a aussi appelé un autre chasseur d'Etsaut afin d'être certain que l'information était bien reçue.

Bernard PLACE déclare que les chasseurs traversent un moment très difficile. Il se rappelle qu'avant son élection, les chasseurs avaient adopté la politique de la chaise vide à l'IPHB. Dès son élection, le Conseil d'Administration a décidé que les chasseurs devaient reprendre leur place dans l'Institution. Aujourd'hui, il se sent très mal à l'aise car un chasseur a tué un ours. Il reconnaît que c'est un acte irréparable mais espère que cela ne remettra pas en cause la participation des chasseurs à l'IPHB. Il pense maintenant au chasseur mais aussi à l'ourson dont la survie doit être une priorité. Pour relever ce défi, il compte sur l'IPHB, à laquelle il renouvelle son engagement.

Le Président remercie Bernard PLACE pour sa sincérité et donne la parole à François MAÏTIA.

François MAÏTIA déclare qu'il est frappé par l'ambiance de veillée funéraire qui enveloppe la salle de réunion. Il a appris la nouvelle avec d'autant plus de tristesse qu'il pense que la disparition de la dernière ourse pèsera sur notre génération. Il rapporte qu'Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional d'Aquitaine, a ressenti une vive colère mêlée d'indignation lorsqu'il a été informé des faits et a demandé à ce que soit vérifié que l'IPHB ait bien joué son rôle, même s'il n'en doute pas, et que les actions de chasse soient adaptées à ce travail.

Il ajoute que l'image de la chasse a été atteinte. Au delà, c'est l'image des Pyrénées et de l'Aquitaine qui se trouve écornée par cet acte irréparable. Il plaint le Président de l'Institution pour la « *tempête médiatique* » qui va s'abattre dans les jours à venir. Il pense que pèsera désormais sur l'Institution un soupçon quant à sa capacité à gérer la problématique de l'ours. Pour conclure, il en reste à l'expression d'une émotion, sans savoir comment faire pour rétablir cette triste situation. Cependant, il pense qu'il faut vite réfléchir à comment redresser l'image écornée qu'est celle de l'IPHB.

Gérard CAUSSIMONT avoue traverser un moment difficile. Il rappelle qu'il milite pour l'ours depuis 26 ans. Il croyait ne plus avoir à vivre ce genre de drames depuis la création de l'Institution et la mort d'une femelle abattue sur le territoire de Borce à l'automne 1994. Il pense qu'il a naïvement cru que ce qui avait été mis en place tiendrait. Il ne comprend pas comment avec autant de réunions en 2004 et le retour des chasseurs dans l'IPHB, ces personnes ont chassé dans cet endroit. Il se rappelle avoir rencontré des chasseurs sur le site deux jours avant les faits et les avoir mis en garde. Il ne comprend pas leur acte d'autant plus que c'est un endroit de falaises : pour se sauver, il faut sauter dans le vide. Il trouve que ces chasseurs ont été profondément irresponsables. Au delà, il déplore la catastrophe écologique que ces actes entraînent : c'est la deuxième ourse connue autochtone qui est abattue sur la zone de la Charte de l'IPHB. Il ajoute qu'il n'a pas encore bien digéré la cinquantaine de plombs retrouvés dans la dépouille de Papillon et pense que l'enquête devra être bien menée pour démontrer l'accident. Il pense qu'un contrat cynégétique fait défaut à la Charte et que la démarche participative ne peut bien fonctionner sans. En effet, il pense que sans un volet chasse, l'Institution ne maîtrise pas la situation.

Il revient sur le laxisme dont ont fait preuve ces dernières années la Fédération des Chasseurs et du GIC Montagne. Il est convaincu que si les chasseurs, qui ont commis l'irréparable lundi 1^{er} novembre, avaient été convaincus par la démarche menée par l'IPHB, ils n'auraient pas agi ainsi.

Enfin, il déclare qu'il attend de l'IPHB une condamnation de l'entorse faite à la démarche engagée. Le juge judiciaire jugera les hommes, par contre les responsabilités politiques et morales doivent être collectivement reprochées.

Il souhaite qu'on laisse l'ourson tranquille. En 1997, il se rappelle que les deux oursons de Melba avaient survécu. Il ne pense pas qu'il faille retirer l'un des 3 derniers ours pyrénéens, si on en croit les analyses génétiques. Enfin, il considère qu'il faut continuer l'évaluation partagée de la population d'ours, la mener jusqu'à son terme et réparer cette faute.

René ROSE constate que depuis 1994 l'IPHB, qui développe un fort aspect pédagogique, a fait évoluer la vision de l'ensemble de ses membres. Les chasseurs, en raison leur absence, n'ont pu bénéficier des heures de réflexion menées ensemble et de l'évolution qui en a résulté. Il pense donc qu'exiger d'eux le même comportement que les pionniers de l'IPHB est illusoire. En conséquence, il pense qu'il ne faut pas les accabler.

Sylvano MARIAN s'exprime en tant que chasseur depuis l'âge de 16 ans. Il confie qu'il se sent profondément meurtri, eu égard à sa culture de protection des espèces sauvages depuis l'enfance. Il se sent obligé de s'interroger sur des pratiques qui le passionnent. Il est convaincu que, normalement, un chasseur est en mesure d'identifier ce qui se passe sur le terrain grâce à l'observation de son chien, guidé par son odorat. Il veut croire qu'il s'agit d'un accident mais la question de la responsabilité doit rester posée. Il indique qu'il a beaucoup apprécié la position du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) qui a déclaré qu'il n'aurait jamais dû y avoir de battue dans ce secteur. Il ajoute qu'il pense qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre les individus et leurs représentants, et apprécier donc le retour des chasseurs à l'IPHB à son juste niveau. Il estime que le discours prononcé par le Président de la FDC, Bernard PLACE, honore sa fédération. Il pense qu'il faut garder la trajectoire assumée par tous jusqu'à cet événement car il faut bien prendre la mesure de ce qui peut être attendu au-delà du Béarn. La responsabilité de l'IPHB est dans le débat public et pourrait produire des décisions politiques. Il pense qu'il faut affirmer une position de principe, claire, sur une volonté de renforcer sans tarder, en raison du drame qui vient de se produire.

Jean-Marc PRIM comprend la déception de Gérard CAUSSIMONT et respecte son honnêteté. Il pense cependant que le terme « *deuil* », employé par beaucoup est totalement inapproprié et résulte d'une volonté de manipulation. Il constate seulement qu'un accident regrettable a causé la mort d'un animal et ne comprend pas pourquoi on en parle autant (et plus que de la mort de jeunes humains). Il se demande si la concertation atteindra un degré aussi élevé lorsque les agriculteurs seront dans la même position. Il estime que le fait de savoir qu'une femelle suitée se défend posera 2 questions :

- pourras t'on continuer à chasser sur le territoire sur lequel évolue une espèce protégée. Comment seront alors réduites les espèces nuisibles comme le sanglier ?
- si l'animal est capable de charger, la question de la sécurité se pose.

Il reconnaît que l'IPHB a eu le courage de s'emparer de la problématique de l'ours alors qu'il ne restait que quelques individus, mais il pense qu'il faut maintenant poser toutes les questions. Personnellement, il n'imagine pas une montagne sans chasseurs, même s'il y a des ours. Il pense qu'il faudra bien prendre cet élément en considération.

Jean-Jacques RIGAL ne se sent pas en deuil mais s'avoue consterné pour l'espèce, l'ourse et le chasseur. Il pense que les propos de René ROSE accusent l'Institution de ne pas avoir associé les chasseurs à ses travaux. Il pense que tous doivent avoir le courage, même la classe politique, de parler de réintroduction et de régler les problèmes de fonds.

Jean LAUZET rappelle que tous les travaux menés par l'IPHB cette année ont pour but de recompter les ours et de répondre à la question de savoir s'il y avait 2 femelles. Il estime qu'avec la mort de Cannelle, la réponse à cette dernière question est évidente. Conformément à la Charte, il pense que le renforcement doit se faire rapidement, avant le printemps 2005. Il pense néanmoins que le problème de la chasse doit être traité, notamment par des mesures qui permettraient de protéger (comme des réserves Lalonde) les territoires où les deux femelles pyrénéennes ont été abattues. Enfin, il rappelle au Président que, par voie de presse, il s'était félicité du départ des chasseurs de l'Institution.

Philippe GALARZA, accompagnateur en montagne, explique qu'il n'est pas une seule sortie en montagne où l'on ne parle d'ours et que la faune est un élément vital pour sa profession. Il ajoute que la nature est une notion essentielle, une valeur de plus en plus fondamentale. Il estime que toute le monde doit faire des efforts et innover afin qu'un tel accident ne se reproduise plus.

Monique LAHITETTE rappelle que l'Institution a été créée pour garder la sérénité dans les débats. Elle ajoute que les bergers ont besoin des chasseurs pour réguler la faune nuisible (sangliers, renards...). Elle expose qu'au sein de l'Association des Eleveurs et Transhumants des Trois Vallées (AETTV), chaque membre peut avoir une position différente par rapport à la réintroduction mais la notion n'en est jamais occultée pour autant. Elle rappelle qu'en 2000, l'association a traversé des moments très difficiles avec une perte de confiance totale. Elle rejoint Jean-Marc PRIM en ce que le problème de la sécurité humaine doit être résolu. Elle pense qu'il faut accomplir un travail de fond.

Joseph PAROIX rappelle que les bergers siègent depuis la création de l'IPHB pour assurer la survie de tous les bergers et des habitants de la montagne. Il ajoute que depuis la création de l'AETTV, il a toujours dit qu'il voulait vivre avec l'ours et n'a jamais été rejeté par les autres bergers.

Pierre CASABONNE pense qu'il faut se méfier des commentaires de l'immédiateté de l'actualité et que le débat relatif à l'avenir de l'ours dépasse largement les limites socioprofessionnelles. Il est certain d'une chose, c'est qu'il n'y aura plus d'ours pyrénéens dans les Pyrénées. La question est de savoir s'il faut remettre des ours dans les Pyrénées. Il considère que chacun doit bien avoir conscience du poids de l'histoire qui pèse sur les membres de l'IPHB. Il estime qu'il faut poser le débat à plat ou s'en démettre pour éviter qu'un accident ne se reproduise car il rappelle que c'est la deuxième femelle pyrénéenne qui est abattue. Il pense que cet événement a changé radicalement la situation.

Toutefois, il n'imagine pas d'avenir pour l'ours sans qu'il soit accepté. Il rappelle que les gens du Béarn ont toujours su poser les débats et il pense que cette fois-ci il faut aller jusqu'au fond des choses pour ne pas retomber sur les mêmes problèmes et être la risée de tout le monde. Il rejoint Jean-Jacques RIGAL qui a estimé que le débat devait être celui des chasseurs, des associations de protection de la nature, des accompagnateurs en montagne, des bergers, mais aussi celui de la classe politique.

Jean-Marc PRIM pense que si l'on continue à travailler ensemble, il faudra avant tout poser le débat ainsi : est-il urgent dans cette partie des Pyrénées de réintroduire des ours slovènes qui vont poser des problèmes de sécurité, de moyens techniques ? Il ne pense pas que la réintroduction pourra permettre d'attirer des financements sur cette partie du massif. Il illustre cet argument par le fait que la réintroduction d'une douzaine d'ours en Pyrénées Centrales n'a pas sauvé ce territoire. Il souhaite rappeler que les Pyrénées-Atlantiques représentent 2/3 du poids économique du pastoralisme sur l'ensemble du massif. Il rapporte que Monsieur Djuro HUBER considère que cette partie des Pyrénées, dépecée par les réseaux routiers, ne peut pas accueillir de population d'ours viable en conditions naturelles. Il ajoute que les éleveurs ne veulent pas disparaître et que si on rajoute des nuisances, la société doit prévoir clairement ce qu'elle compensera. Il estime qu'il y a encore, pour la profession agricole, quelque chose à faire à l'IPHB.

Le Président constate que chacun s'exprime avec ce qu'il a de meilleur. Il donne la parole à Jean-Louis LABORDE-BOY.

Jean-Louis LABORDE-BOY rappelle qu'il a fait partie des premiers signataires de la Charte en 1994, avec les chasseurs. Il se rappelle qu'il était difficile à l'époque de faire en sorte de travailler ensemble pour sauver les valléens, les ours, la faune, la montagne. Il souhaite que personne ne soit incriminé car il comprend le départ des chasseurs de l'IPHB. Il se dit navré de l'événement qui vient de se produire, mais n'en est qu'à-demi surpris. Il se rappelle qu'il a craint pour les bergers lorsque les oursons de Melba sont arrivés et il pense que le renforcement sera difficile en raison des implantations d'ours slovènes non désirés. Il termine en rappelant que les bergers eux aussi ont failli disparaître et ne sont pas encore sauvés.

Monica AGEST pense qu'il est évident que le travail fait au sein de l'IPHB va dans le bon sens et que personne ne souhaite vraiment le remettre en cause. Elle estime qu'il faut se poser rapidement les questions techniques relatives à un renforcement : délais, protocole à respecter, origine des ourses...

Bernard BOURGUINAT pense que depuis 1994, les membres de l'IPHB ont vécu une ambition : satisfaire le développement des vallées béarnaises et la protection de l'ours. Il pense que cette ambition est louable et doit être poursuivie. Mais en l'absence de l'un des acteurs les plus présents sur le terrain, il estime que cet objectif est impossible. Il considère que la chaise des chasseurs est restée vide trop longtemps et que l'IPHB ne peut se permettre de continuer son chemin sans eux. Il est convaincu que si l'ensemble des acteurs du territoire avait compris la démarche engagée par l'IPHB, un tel accident ne serait pas arrivé.

Rouchdy KBAIER pense que l'IPHB a désormais un devoir d'observation et de suivi de l'ourson. Il souhaite que sous l'égide de Monsieur le Sous-préfet d'Oloron Sainte-Marie et dans le cadre de l'évaluation patrimoniale de la population d'ours, une procédure rapide et concrète puisse être mise en place pour l'observation et le nourrissage de cet animal. Il annonce que le Parc National des Pyrénées mettra tous les moyens nécessaires dans cet objectif. Il souhaite toutefois que l'accident qui vient de se produire n'occulte pas les problèmes de fond : les dégâts de sangliers sont considérables en zone centrale du Parc et la collaboration de la FDC, de l'IPHB, du PNP et des autres acteurs sur cette question est nécessaire.

Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Maire de Sarrance, estime qu'il ne faut pas se précipiter à remplacer la dernière ourse pyrénéenne. Il constate qu'il est difficile de maintenir à la fois une population ursine et les hommes dans les montagnes, et le déplore.

Christian PEBOSQ, nouvel administrateur de la FDC, explique que, passée la stupeur, il ne se sent pas très à l'aise même si d'un autre côté il est fier, d'une part, de la position adoptée par le Président de sa fédération face à cet événement, et d'autre part, de la rupture qui a été réalisée avec le passé. Il a bien entendu la position des bergers concernant la cohabitation avec l'ours et avec les nuisibles. Il a également compris la position de la SEPANSO qui fait référence aux représentants des chasseurs aux visions extrémistes à l'époque de leur départ de l'IPHB. Il ajoute avoir apprécié les propos de Bernard BOURGUINAT qu'il rejoint en disant que les réserves Lalonde ont fait fi de tout principe de subsidiarité. C'est pourquoi il est choqué par le discours de Jean LAUZET, alors que tout le monde essaie de rester mesuré. Il pense qu'il ne faut pas s'écarter des principes fondateurs de la Charte.

Bernard PLACE est heureux de l'intervention de Christian PEBOSQ, au moment où les chasseurs sont perçus comme des tireurs d'ours. Il souhaite rappeler que les chasseurs jouent également un rôle essentiel en matière d'aménagement des terrains, des espaces, de régulation des nuisibles et de défense d'une identité du terrain et de racines profondes. Il déclare que la famille des chasseurs souhaite partager tout cela.

Jean-Pierre DOMEcq se pose deux questions :

- pourquoi certains ne font pas la différence entre la mort d'un animal et la disparition d'une espèce ?
- pourquoi parle-t-on encore de survie des bergers en montagne alors que la République a mis 300 millions d'euros pour aider l'agriculture de montagne ?

Henry OLLAGNON explique que le code génétique contenu dans l'ADN mitochondrial de la race béarnaise, transmis par l'ovule, va disparaître, mais ce n'est pas l'ensemble du code. Il exprime la tristesse qu'il a ressentie à l'annonce de la nouvelle. Il sent qu'il se passe quelque chose d'extrêmement important pour le Béarn et le reste de la société, comme s'il y avait eu un accident nucléaire : il y a eu un avant et il y aura un après. Il pense que les chasseurs doivent porter un intérêt général reconnu pour la société, comme cela a été fait pour le retour de la perdrix en Poitou-Charentes. Il considère également que la sécurité des bergers et les risques liés à la circulation en montagne doivent être compris par tous. Il considère que le système de droit français construit des légitimités prises dans des boîtes (économiques, scientifiques...) et qu'il faut innover en trouvant des chemins pour reconstruire des légitimités négociées. Il sait qu'il est difficile d'assumer le vivant sur tous les territoires. Pour y remédier, il estime qu'il faut que le vivant soit considéré comme un patrimoine commun aux valléens, aux bergers, aux chasseurs, à l'Etat, aux européens. La crise d'aujourd'hui a rendu le rêve de faire vivre une population d'ours avec une seule femelle illusoire. Il faut désormais être réaliste et que l'ambition de prendre en charge le vivant reste la même. Il propose des actes de gestion à court terme : terminer

l'évaluation patrimoniale de la population d'ours et réfléchir à des mesures à mettre en place pour l'ourson.

Le Président constate que les plus proches ayant critiqué, les autres membres de la famille ont pu prendre de la hauteur. Il se dit heureux de cette attitude.

Le Président répond à Jean LAUZET qu'il s'était réjoui du départ des chasseurs du Comité de pilotage de Natura 2000 mais jamais du fait qu'ils aient quitté l'IPHB.

Il se dit heureux des propos de René ROSE qui prouvent que beaucoup de choses ont été faites depuis la création de l'IPHB, notamment en matière d'évolution des mentalités. En effet, une telle réunion n'aurait pu avoir lieu il y a 15 ans, et reste malheureusement toujours impossible ailleurs. Il pense que ce qui vient d'arriver est dramatique mais rappelle que ce n'est pas le premier échec en la matière. Il se rappelle que lors de la mort de Melba, l'IPHB ne s'était pas mise en position d'accusatrice. Il en appelle à l'humilité de chacun. Il reconnaît que les chasseurs se trouvaient là où ils ne devaient pas être, malgré un mode d'organisation que l'IPHB avait fait évoluer. Il croit malgré tout qu'il faut dépasser cela en répondant aux questions qui se posent et en donnant des perspectives. Il déclare qu'il faudra attendre le CGP du 08 décembre, et la conclusion de l'évaluation patrimoniale de la population d'ours pour réfléchir à la conduite du débat public sur le renforcement, comme prévu à l'initiale. Tous devront se prononcer. Il estime que l'IPHB doit créer les conditions pour que le niveau d'acceptabilité soit assez conséquent pour ne pas échouer. Il cède la parole à Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron Sainte-Marie.

Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron Sainte-Marie souhaite tout d'abord saluer la teneur des propos de chaque intervenant de la soirée. Il a bien relevé que pour chacun il s'agit de continuer de vivre avec l'ours et qu'il n'y a aucune volonté de remettre en cause les fondements mêmes de l'IPHB. Il déclare que l'Etat est aux côtés de l'IPHB pour poursuivre ses travaux.

Il annonce ensuite les mesures proposées par Monsieur Philippe GREGOIRE, Préfet des Pyrénées-Atlantiques suite à la réunion de l'après-midi.

- Il déclare que l'ourse a été hélitreuillée dans l'après-midi et acheminée jusqu'à l'école vétérinaire de Toulouse pour y être autopsiée le lendemain matin. Il indique que le tireur n'a pas été mis en garde à vue et qu'il faut laisser à la justice le temps de faire son travail.
- En ce qui concerne l'ourson, deux solutions ont été envisagées :
 - le capturer et le mettre dans un zoo, sans possibilité de retour à l'état sauvage,
 - le laisser évoluer dans son milieu naturel et créer les conditions de sa survie.Il indique que la deuxième solution a été préférée, sous réserve d'une aide au nourrissage, de la sécurisation du secteur au moyen d'un arrêté préfectoral qui sera signé demain, suspendant la chasse et interdisant tous les chiens sur une périmètre déterminé jusqu'au début de l'année 2005. L'IPHB sera chargé d'organiser le partenariat pour le nourrissage et le suivi de l'ourson, en associant notamment les chasseurs qui ont une bonne connaissance du milieu.
- En ce qui concerne la gestion de l'information, il propose une conférence de presse tenue par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, le Président de l'IPHB et le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs le 03 novembre à 10h00 au siège de l'IPHB.

- En ce qui concerne l'évaluation partagée de la population d'ours, il pense qu'il faut poursuivre les efforts engagés depuis le mois de mars et espère que le résultat du comptage ne sera pas retardé et puisse donner lieu à un renforcement de la population d'ours.
Il considère que même si une bêtise a été faite, il faut continuer à vivre avec l'ours.

Le Président sollicite l'assemblée quant aux propositions énoncée par Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron Sainte-Marie :

- En ce qui concerne l'enlèvement de la dépouille et son autopsie à l'école vétérinaire de Toulouse,

L'assemblée donne un avis favorable unanime au Président.

- En ce qui concerne la proposition de laisser évoluer l'ourson dans son milieu naturel, considérant l'expérience acquise avec le cas Pyrène, où les chasseurs avaient participé,

L'assemblée donne un avis favorable unanime au Président.

- En ce qui concerne la tenue d'une conférence de presse à l'IPHB annonçant la poursuite de l'évaluation partagée de la population d'ours,

L'assemblée donne un avis favorable unanime au Président.

Le Président rapporte enfin que certains ont émis l'idée de faire condamner ce qui s'est passé le 1^{er} novembre par l'IPHB. Il s'oppose à cette idée car il pense qu'il ne faut pas mélanger les genres et que l'IPHB n'a pas à prendre parti dans cette affaire, ce qui freinerait l'évolution de son travail. Il ajoute que c'est le travail des juges.

Gérard CAUSSIMONT annonce qu'il va remettre au Président un courrier demandant la réunion d'un Groupe Préparatoire pour traiter du dérapage de communication par rapport à la découverte d'un ours pyrénéo slovène.

Le Président en prend acte. Il souhaite à nouveau souligner la qualité et la force des propos tenus ce soir.

Le Président lève la séance.

Il est 23h20